



**REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives**

AGILITY MOBILITY OBEDIENCE

DIRECTIVE

**Critères de confirmation
pour les classes 2 et 3 pour 2021**

La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 8.3.4 du règlement d'agility du règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience.

1. PRINCIPE DE BASE

Pour la confirmation d'un chien dans une classe tous les résultats des épreuves officielles agility **et des épreuves officielles jumping** durant la période de confirmation sont pris en compte.

Comme base de calcul on prendra le nombre de chiens au départ de l'épreuve.

Le résultat de tous calculs mentionnés du pourcentage est en principe arrondi vers le prochain nombre entier.

2. CRITÈRES DE CONFIRMATION

Pour se maintenir dans une classe, le chien doit obtenir durant sa période déterminante de qualification au moins les classements suivants:

pour se maintenir en classe 3

Large Aucun classements dans les premiers 20% et la qualification "excellent, 0 fautes".

Medium Aucun classements dans les premiers 20% et la qualification "excellent, 0 fautes".

Small Aucun classements dans les premiers 20% et la qualification "excellent, 0 fautes".

pour se maintenir en classe 2

Large Aucun classements avec la mention "excellent".

Medium Aucun classements avec la mention "excellent".

Small Aucun classements avec la mention "excellent".

3. PÉRIODE DE CONFIRMATION

Date décisive du passage en classe supérieure pour déterminer la période de confirmation:

Si un passage en classe supérieure répond au critère OBLIGATOIRE, la date du dernier résultat dans la vieille classe est la date du passage en classe supérieure.

Si un passage en classe supérieur répond au critère FACULTATIF :

- la date de la première participation dans la nouvelle classe est la date du passage en classe supérieure ou
- le sportif active le passage en classe supérieure directement dans le dashboard ou
- informe le bureau de contrôle (kontrollstelle@tkamo.ch) du passage en classe supérieure.

La période de confirmation est toujours 12 mois et est fixée par chien de la manière suivante

a) chiens jusqu'au 30.06.2020

- passage en classe supérieure ou relégation en classe 2
- passage en classe supérieure 3
- confirmation en classe 3

doivent se confirmer dans leur classe respective durant la période du **01.07.2020 - 30.06.2021**.

b) chiens jusqu'au 31.12.2020

- passage en classe supérieure ou relégation en classe 2
- passage en classe supérieure 3
- confirmation en classe 2 ou 3

doivent se confirmer dans leur classe respective durant la période du **01.01.2021 - 31.12.2021**.

Exemples:

- Confirmation en classe 3 le 31.12.2020
nouvelle période de confirmation du 01.01.2021 - 31.12.2021
- Confirmation en classe 2 le 30.06.2020
nouvelle période de confirmation du 01.07.2020 - 30.06.2021
- Passage en classe supérieure 2 en mars 2020
nouvelle période de confirmation du 01.07.2020 - 30.06.2021
- Passage en classe supérieure 3 le 01.07.2020
nouvelle période de confirmation du 01.01.2021 - 31.12.2021

4. VALIDITÉ

Cette directive a été décidée par la CTAMO le 20.11.2020 et entre en vigueur le 01.01.2021. Elle remplace toutes autres directives édictées dans ce contexte.

Erich Schwab
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO